



## ASSISTANCE MEDICALE "TOIT DU MONDE"

Association loi de 1901

### ASSEMBLEE GENERALE DU 2 juillet 2020

#### *PROCES-VERBAL*

L'an deux mil vingt  
Le 2 juillet à 15h15

Les membres de l'Association ASSISTANCE MEDICALE "TOIT DU MONDE" dont le siège social est situé à Nanterre (92), au 81 rue de Maréchal Joffre, se sont réunis dans les locaux de l'association.

Préalablement à l'Assemblée, il avait été remis à tous les membres, l'ordre du jour ainsi que le rapport moral du Président et le rapport financier de la Trésorière.

Dans le contexte actuel de crise sanitaire, le Gouvernement a adopté le 25 mars 2020 une ordonnance *"portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales [...] en raison de l'épidémie de Covid-19"*.

Cette ordonnance autorise, dans le contexte actuel, la réunion à distance des organes de gouvernance des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé, ainsi que la tenue à huis clos de leurs assemblées générales.

Elle est donc prise à titre temporaire jusqu'au 31 juillet 2020 avec un effet rétroactif au 12 mars 2020 permettant de régulariser les réunions qui se sont déjà tenues à distance ou à huis clos.

Cette possibilité est toujours ouverte à ce jour pour les assemblées réunissant un nombre significatif d'associés, au vu, en particulier, du décret n° 2020-663 du 31 mai 2020 qui interdit *"tout rassemblement, réunion ou activité sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public, mettant en présence de manière simultanée plus de dix personnes sur l'ensemble du territoire de la République"*<sup>1</sup> et autorise l'organisation de rassemblements et réunions sous la condition de veiller au strict respect de mesures sanitaires, incluant *"la distanciation physique d'au moins un mètre entre deux personnes"*, et qui *"doivent être observées en tout lieu et en toute circonstance"*<sup>1</sup>

La séance est ouverte à 15h15

A l'unanimité, Nathalie Jauffret est nommée Présidente de l'Assemblée.

Marc Gille est désigné Scrutateur.

Joël Siwoschinsky accepte les fonctions de Secrétaire.

Le bureau étant ainsi composé, Nathalie Jauffret constate et déclare que, par application des dispositions statutaires, l'Assemblée peut valablement délibérer, chaque membre ayant été régulièrement convoqué ou régulièrement représenté par pouvoir déposé sur le bureau.

Comme l'atteste la feuille de présence déposée sur le bureau et régulièrement émarginée, 492 membres ont été convoqués, dont 13 sont présents, 204 représentés et 275 absents.

La Présidente rappelle l'ordre du jour de la présente Assemblée :

- Présentation du rapport moral du Président,
- Présentation du rapport financier du Trésorier,
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/19
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.612-5 du code de commerce,
- Approbation du bilan et du compte de résultat arrêtés au 31/12/2019,
- Quitus au Président et au Trésorier,
- Affectation du résultat,
- Questions diverses.

La Présidente ouvre la séance et présente ensuite en détails son rapport moral pour l'année 2019 approuvé lors de la séance du Conseil d'administration du 10 juin 2020

Elle invite ensuite la Trésorière à poursuivre.

Sylvie Gosselin commente l'ensemble de son rapport financier et indique que l'exercice social, clos le 31 décembre 2019, fait apparaître un déficit d'un montant de 9878,03 €.

Elle précise que le dernier Conseil d'administration du 10 juin 2020 a approuvé, à l'unanimité, le bilan et le compte de résultat.

Monsieur Yves Pascault, Commissaire aux Comptes de l'association présente ensuite son rapport général certifiant notamment que « les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice ».

Après avoir répondu à toutes les questions qui sont posées sur leurs rapports et les comptes, la Présidente et la Trésorière mettent successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale des Associés approuve le rapport moral du Président et le rapport financier du Trésorier de l'année 2019

L'Assemblée Générale des Associés, après avoir pris connaissance des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019, approuvés par le Conseil d'Administration du 10 juin 2020, approuve le bilan et le compte de résultat faisant apparaître un déficit d'un montant de 9878,03€ pour l'exercice 2019.

L'Assemblée Générale des Associés donne quitus au Président et à la Trésorière pour la bonne exécution de leur mission et de leur gestion à ce jour.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité**

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'affecter le déficit constaté à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et qui s'élève à la somme de 9 878,03€, en totalité au compte « Report à nouveaux » lequel, du fait de cette affectation s'élèvera à la somme de 303 256,06 euros.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité**

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

La Présidente passe ensuite aux questions diverses et répond à plusieurs questions émises par les membres de l'assemblée.

La séance est levée à 17h et une collation est offerte aux participants de cette assemblée générale.

De tout ce que dessus, il a été dressé, en deux exemplaires, le présent procès-verbal signé par le Président et le Secrétaire.

FAIT A NANTERRE, LE 2 JUILLET 2020

**LA PRESIDENTE**  
**NATHALIE JAUFFRET**



**LE SECRETAIRE**  
**JOEL SIWOSCHINSKY**

